



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée de la durée d'exercice des options de souscription d'actions

Assemblée générale du 28 juin 2019 - résolution n°13
AB Science S.A.
3, avenue George V - 75008 Paris
Ce rapport contient 3 pages
Référence : LG-192-180



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée de la durée d'exercice des options de souscription d'actions

Assemblée générale du 28 juin 2019 - résolution n°13

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-177 et R.225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la modification envisagée de la durée d'exercice des options de souscription d'actions, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Par décision du 31 décembre 2009 l'assemblée générale des actionnaires avait, sur la base du rapport du commissaire aux comptes, autorisé l'attribution d'options de souscription d'actions, dont les principales caractéristiques étaient les suivantes :

Nature et solde des titres émis	Date de l'assemblée générale (autorisation d'émission des titres)	Date du Conseil d'administration (émission et attribution des titres)	Fin de la période d'exercice des titres	Solde d'actions pouvant être émises sur exercice des titres	Prix par action sur exercice des titres (en euros)
116.000 SO _{10A}	31/12/2009	18/03/2010	18/03/2020	116.000	15,61

Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire de modifier la durée d'exercice des options de souscription d'actions.

Cette modification vise à proroger le délai d'exercice des options de souscriptions d'actions au 31/12/2027.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles. Il nous appartient de donner notre avis sur la modification envisagée de la durée d'exercice des options de souscription d'actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur la modification envisagée de la durée d'exercice des options de souscription d'actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la modification envisagée de la durée d'exercice des options de souscription d'actions.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 7 juin 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé

Paris, le 7 juin 2019

Audit et Conseil Union



Jean-Marc Fleury
Associé